

Relevé de décisions

Conseil de l'INSPÉ de Bretagne du 19 avril 2024

Au cours de sa séance du 19 avril 2024, le conseil d'INSPÉ a :

➤ adopté :

- **la délibération 2024-04** portant sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2024. (Abstention : 1 - Pour : 21)
- **la délibération 2024-05** portant sur les dispositions générales du master MEEF avec des modifications apportées sur les règles générales de validation du master (Unanimité – Pour : 22)
- **la délibération 2024-06** portant sur la charte des examens avec des précisions apportées sur l'organisation des sessions d'examen et les motifs de redoublement (Unanimité – Pour : 22)
- **la délibération 2024-08** portant sur la création du diplôme universitaire « Médiation, Éducation à l'Environnement et Recherche en éducation » : DU MÉER-édu. Porté par l'INSPÉ de Bretagne, en partenariat avec l'OFB, Océanopolis et l'IUEM, celui-ci vise à initier les acteurs de la communauté éducative aux démarches scientifiques de la recherche au service de l'éducation à l'environnement (Unanimité – Pour : 24)

Les deux délibérations suivantes font suite à l'édition de deux chartes d'accompagnement des mémoires, s'appuyant sur un rappel du cadrage institutionnel et des principes de l'encadrement.

- **la délibération 2024-09** portant sur la Charte d'accompagnement des mémoires à destination des étudiants. (Unanimité – Pour : 24)
- **la délibération 2024-10** portant sur la Charte d'encadrement des mémoires à destination des formateurs. (Unanimité – Pour : 24)

Une motion, déposée par les représentants des personnels, concernant le projet de réforme de la formation. (Ne prend pas part au vote : 5 – Abstention : 1 – Pour : 16)

➤ reporté :

- **la délibération 2024-07** portant sur le calendrier. Un vote en ligne sera organisé ultérieurement après consultation des membres du conseil.

➤ entendu des informations sur :

- le projet de réforme de la formation s'appuyant sur les premières annonces du Président de la République et de la Ministre de l'Éducation nationale.

Rennes, le 6 mai 2024

Le Directeur de l'INSPÉ de Bretagne



Nicolas TOCQUER